

ATTESTATION

(articles 200 à 203 du nouveau code de procédure civile, article 441-7 du nouveau code pénal)

Je soussigné,

NOM : DIÉSICARGUÉS _____

Mlle Mme M.

PRENOMS : VINCENT _____

Date de naissance : jour 08 mois 06 année 1974

Lieu de naissance : Toulouse (31)
(ville, département)

Profession : Sans profession

Demeurant à : 10 rue de la République

Code postal : 81000 Commune : ALBI

Lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les parties :

~~OUI~~

NON

(Cocher la case utile)

Si oui, précisez lequel : _____

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice, et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du code pénal, réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts, ci-après rappelées :

"Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts".

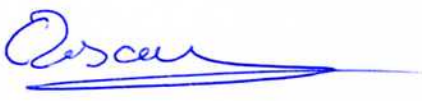
(cette phrase doit être écrite, ci-dessous, entièrement de votre main)

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.

Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté ou que vous avez constatés personnellement :

Je déclare avoir été victime de discrimination et de harcèlement durant ma formation en soins infirmiers à l'IFSI du CH ALBI dirigé par M^e BORREL. S'ai intégré l'IFSI en septembre 2010. Durant mon stage de semestre 2 au service de Neurologie de l'hôpital d'ALBI, j'ai refusé de faire un soin car il y avait une erreur évidente de dosage. L'infirmière vexée qu'un étudiant ose la contredire, a monté l'équipe contre moi. S'ai par la suite été convoqué plusieurs fois par mon tuteur la cadre du service, ma référente pédagogique M^e Stéphan Roussillon et la directrice de l'IFSI M^e BORREL. Tous m'ont expliqué que le respect de la hiérarchie est plus important que le respect de toutes les règles sur la qualité des soins et sur la sécurité des patients. La suite de ma formation a été une lente descente aux enfers. Ma référente pédagogique M^e Stéphan-Roussillon n'a eu de cesse de dénigrer mon travail, cherchant constamment la moindre erreur pour me rabaisser. Elle a même proposé en conseil pédagogique que je fasse un examen psychiatrique. Elle a ensuite invalidé 2 stages qui s'étaient très bien déroulés contrairement à l'avis de mes tuteurs. Elle téléphonait dans mon dos à la cadre du service pour dire que j'étais un étudiant à problème. Ces invalidations de stage successives ont provoqué mon redoublement en 2^{ème} année alors même que j'avais validé toutes les unités d'enseignement avec d'excellents notes. Le stage suivant a été une hémure. Une infirmière du service de psychogériatrie m'insultait, me harcelait. S'ai dû poser un arrêt-maladie. S'ai demandé un changement d'équipe. Au lieu de cela, mon stage a été interrompu. Cette période a été physiquement éprouvante : lombalgie chronique, gastralgie, trouble du sommeil. S'ai mis 1 an pour retrouver un équilibre. Suite à cet interruption de stage, la directrice de l'IFSI M^e BORREL m'a reçu en entretien et a fait pression pour que j'abandonne les études. S'ai refusé et j'ai été convoqué à un conseil pédagogique extraordinaire au motif d'avoir mis en danger les patients. Malgré l'absence de faits et le témoignage d'étudiantes ayant subi du harcèlement sur ce lieu de stage, la directrice a décidé de m'exclure 3 mois. Entre temps, j'ai adressé un courrier de plainte à l'ARS qui n'a jamais répondu. Le conseiller pédagogique de l'ARS M^{me} REYNES a refusé de me recevoir. M^e BORREL a refusé de me donner une copie de mon dossier étudiant et le compte-rendu du conseil pédagogique. S'ai du saisir la CADA qui m'a donné raison. M^e BORREL a refusé d'obéir à l'injonction de la CADA. Le stage suivant a été plus que pathétique. Ma tutrice m'a avoué avoir subi des pressions de sa direction pour raboter mon évaluation de stage. La cadre de santé du service a rédigé un rapport circonstancié sur mon comportement. M^e BORREL a convoqué un conseil de discipline. S'ai été exclu définitivement pour comportement inadapté en stage en septembre 2013.

Votre signature :



Fait à : ALBI

Le : jour 22 mois 11 année 2014

PIECE A JOINDRE :

- un original ou une photocopie d'un document officiel justifiant de votre identité et comportant votre signature.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

DV Nom : DESCARGUES



Prénom(s) : VINCENT ARNAUD

Sexe : M

Né(e) le : 08.06.1974

à : TOULOUSE

Taille : 1.80m

Signature

du titulaire

Handwritten signature in blue ink, appearing as a stylized cursive name, overlaid on a row of 'RF' stamps.

IDFRADESCARGUES<<<<<<<<<<<<<<<<<<<811002

1309811025134VINCENT<<ARNAU7406081M9

Large handwritten signature in blue ink, spanning across the middle of the page.



Adresse : 10 RUE DE LA RÉPUBLIQUE
ALBI (81)

Carte valable jusqu'au : 26.09.2023

délivrée le : 27.09.2013

par : PRÉFECTURE DU TARN (81)

signature de l'autorité :

LA PRÉFECTURE DU TARN



SÉBASTIEN FARDO

